



METZ MÉTROPOLE
EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ■ 1 Place du Parlement de Metz ■ CS 30353 ■ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ■ F. 03 57 88 32 68 ■ eurometropolemetz.eu

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 39	Absent(s) excusé(s) : 11	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 12 mars 2024

Vote(s) pour : 42
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 18 mars 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-03-18-BD-9 :

Versement de subventions politique de la ville de l'Eurométropole de Metz - Première programmation 2024.

Rapporteur : Madame Fatiha ADDA

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 29 juin 2015 relative à l'approbation du Contrat de Ville de Metz Métropole,
VU le Contrat de Ville 2015-2023 de Metz Métropole signé le 3 juillet 2015 qui fixe les grandes orientations et le cadre de référence de la politique de la ville sur le territoire de Metz Métropole,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 17 février 2020 validant le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant du Contrat de Ville le prolongeant jusqu'en 2023,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 précisant l'obligation des associations bénéficiant de subventions publiques de souscrire au contrat d'engagement républicain,
VU la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains qui prévoit les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville et qui fixe les modalités d'achèvement des contrats 2015-2023,
VU le Budget Primitif 2024,
CONSIDERANT l'intérêt des projets présentés au regard du développement social, urbain et économique des quartiers visés par la Politique de la Ville,
CONSIDERANT que les associations se sont engagées à respecter le contrat d'engagement républicain,
CONSIDERANT l'intérêt de reconduire les projets présentés au regard des orientations nationales en lien avec la politique de la ville,

PM NMP

DECIDE de participer au financement des actions de la première programmation 2024 de la politique de la ville pour une dépense de 25 000 €, non soumise à la TVA :

Porteur de projet	Intitulé de l'action	Montant de la subvention	Valorisation salariale
CCAS WOIPPY	Valeurs de la république et laïcité	2 500 €	0 €
CMSEA	Malette de l'insertion	1 000 €	18 000 €
	Chantier atelier bois	4 500 €	3 500 €
Union de Woippy, école de musique et danse	Chœur à l'école	5 500 €	0 €
	Classes CHAO	8 500 €	0 €
UNIS CITE	KIOSC	3 000 €	0 €
TOTAUX		25 000 €	21 500 €

DECIDE que les subventions seront versées en une seule fois, dès notification de la délibération et sous réserve de la tenue des actions. A défaut le remboursement de ces dernières sera exigé.

En outre, les justificatifs suivants :

- rapport d'activité de la structure,
- bilan financier de l'exercice concerné avec ses annexes,
- rapport des commissaires aux comptes sous réserve que le bénéficiaire soit soumis à cette obligation,

devront être communiqués dans un délai de 6 mois après la date de mise en œuvre de l'action. A défaut de communication des justificatifs ou d'utilisation de la subvention, le remboursement de celle-ci sera exigé.

Metz, le 19 mars 2024

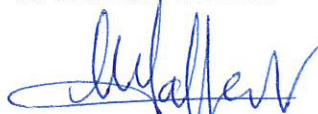
Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Première programmation 2024 - Politique de la Ville

Porteur de projet	Intitulé de l'action	Description	Nombre de bénéficiaires attendus	Budget global	Montant attribué
CCAS WOIPPY	Valeurs de la République et laïcité	L'objectif du projet est d'identifier et de créer un groupe de femmes qui s'inscrivent dans un processus d'intégration durable et qui souhaitent devenir françaises. Elles seront issues majoritairement des Ateliers Sociolinguistiques. Le but étant, par l'intermédiaire d'une pédagogie centrée sur la bienveillance et le dialogue, de les amener à se questionner sur : « Qu'est-ce que devenir français ? », ou plus précisément « Qu'est-ce qui se joue dans le fait, pour un étranger, d'acquiescer la nationalité française et, pour l'Etat français, de la lui donner ? »	15	4 510 €	2 500 €
CMSEA	Malette de l'insertion	Ce projet propose au travers de deux axes de lever les freins à l'emploi des jeunes en grande difficulté sociale ainsi que d'expérimenter une action d'insertion professionnelle souple et adaptée au public. Pour se faire, deux dispositifs : "La Malette" et le dispositif "Chantiers participatifs" qui travaillent sur différents freins à l'emploi : le sport, le bénévolat, le respect du matériel, la santé, la e-réputation. Cette action est réalisée afin de lever tous les freins à l'emploi des jeunes et de les réinsérer socialement et professionnellement.	60	28 000 €	1 000 €
	Atelier bois	En partenariat avec la ville de Woippy, le CMSEA propose la création d'un atelier de construction de sapins en bois à partir de palettes fournies par la Mairie afin de décorer la villa lors des fêtes de fin d'année. L'action se déroule en deux temps: d'abord la mobilisation de jeunes entre 16 et 21 ans en situation de rupture qui prépareront la première matière de bois qui servira à contourner les futurs sapins, ensuite durant les vacances scolaires et certains mercredis après-midi, la mobilisation de jeunes entre 12 et 15 ans en situation de décrochage scolaire afin d'assembler et décorer les produits finaux.	20	9 500 €	4 500 €
Union de Woippy, école de musique et danse	Chœur à l'école	Ce projet permet aux élèves d'intégrer des la 6e les classes "Chœur à l'école", avec un recrutement des élèves dès le CE2, selon les critères de la réussite éducative. Les élèves s'engagent pour une durée de trois ans et peuvent intégrer dès la 6e les classes à horaires aménagés. Au total, deux groupes de quinze élèves par intervenant, avec une heure de cours en temps scolaire et une heure de cours en temps extra-scolaire.	75	32 500 €	5 500 €
	Classes CHAO	La Classe Orchestre bénéficie en plus d'un enseignement général d'un cours d'instrument individuel par élève de 30mins par semaine, ou d'un cours de technique vocale (chant), d'une répétition d'orchestre ainsi que d'un atelier vocal d'1H30 par semaine. L'Orchestre vient valoriser l'établissement scolaire ainsi que les élèves. Cela permet aux élèves éloignés de la culture d'accéder à l'apprentissage du solfège, d'un instrument ou du chant.	29	40 400 €	8 500 €
UNIS CITE	KIOSC	Ce projet repend au souhait de favoriser le déploiement du service civique dans les QPV. Il repose sur deux objectifs principaux : informer les jeunes des QPV du dispositif du service civique en les incitant à s'engager, et informer les associations des QPV du dispositif afin de les accompagner à obtenir l'agrément et à accueillir des jeunes volontaires. Pour 2023, les objectifs sont les suivants : accompagner 10 structures oeuvrant en QPV, Informer 200 jeunes habitants des QPV et faire rentrer 20 jeunes dans le dispositif.	200	12 078 €	3 000 €
TOTAL					25 000 €

Résumé de l'acte

057-200039865-20240318-2024-03-BD9-DE

Numéro de l'acte : 2024-03-BD9
Date de décision : lundi 18 mars 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Versement de subventions politique de la ville de l'Eurométropole de Metz - Première programmation 2024
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 20/03/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240318-2024-03-BD9-DE
Document principal : 99_DE-9.pdf

Historique :

20/03/24 11:23	En cours de création	
20/03/24 11:24	En préparation	Catherine DELLES
20/03/24 11:31	Reçu	Catherine DELLES
20/03/24 11:32	En cours de transmission	
20/03/24 11:32	Transmis en Préfecture	
20/03/24 11:37	Accusé de réception reçu	